

COMPTES RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORÉE
Séance du 13 décembre 2021

Etaient présents :

Alain BOURGEOIS, Marie-France ARNEAU, Gérard VINSOT, Séverine FOURNIER, Jean-Pierre COYAU, Joël PERRON, Philippe FRARD, Isabelle PERCHE, Nathalie VITRAS, Sandra PHILBERT, Sébastien BOISAUBERT, Nicolas CHANTEUX, Virginie LUCAS, Julie CORNET, Alain DEREVIER

Alain DEREVIER a été élu secrétaire

■ **Compte-rendu des Décisions prises par le Maire**

DECISION 2021 – 65 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble non bâti situé chemin des Poulies cadastré AC n° 46 (9a 22ca) et AC n° 246 (3a 19ca) et rue du Docteur Minot cadastré AC n° 56 (6a 21ca) et AC n° 57 (6a 48ca) Le Bois de la Guille

DECISION 2021 – 66 / DEC : Décision de renouveler pour 3 ans le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG, à compter du 1^{er} décembre 2021

DECISION 2021 – 67 / DEC : Décision d'accorder dans le cimetière communal une concession de 30 ans à Monsieur BELNER Didier pour une case de columbarium

■ **Décisions modificatives**

Sur proposition du Maire, les membres présents décident de procéder aux opérations suivantes :

VIREMENTS DE CREDITS ET OUVERTURES DE CREDITS

COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
6411	16 300,00 €	7478	10 110,00 €
678/042	510,00 €		
022	- 6 700,00 €		
Total F	10 110,00 €	Total F	10 110,00 €

COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2031	2 500,00	165	- 510,00 €
2051	8 500,00	261/040	510,00 €
2152	-11 000,00		
Total I	0,00 €	Total I	0,00 €

■ **Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022**

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget primitif 2022 à hauteur de ce qui est prévu par la loi soit ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.
Le montant nécessaire avant le vote du BP 2022 est de **43 000 €** pour le budget Commune.

■ **Tarifs communaux 2022**

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs 2022 pour les salles communales, le camping (camping-cars) et le Centre de Loisirs.

■ **Institution de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC)**

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'instaurer une Participation Financière pour l'Assainissement Collectif, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement et réalisées postérieurement à la mise en service du réseau public, **FIXE** le montant forfaitaire à **2.500 € HT par logement**, non soumis à TVA et **PRÉCISE** que cette Participation Financière pour l'Assainissement Collectif est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble.

■ **Réfection des vestiaires du Football** **Demande de subvention au Préfet au titre de la DETR / DSIL 2022**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le football est en pleine évolution, que ce sport se féminise et que les vestiaires actuels ont plus de 40 ans. Il devient donc urgent de les rénover et de construire de nouveaux vestiaires pour les femmes.

Le Maire présente le projet de rénovation et de construction des vestiaires ; le montant des travaux est estimé à 269 285,00 € HT.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de travaux dont le coût total est de 323 142 € TTC et **AUTORISE** le Maire à présenter une demande de subvention au Préfet au titre de la DETR / DSIL 2022.

■ **Recrutement de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi**

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de créer deux postes d'adjoint administratif (35 heures par semaine) dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi du parcours emploi compétence », à compter du 01/01/2022,
- **PRÉCISE** que ces contrats seront d'une durée initiale de 12 mois renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois,
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour les recrutements.

■ **Désignation d'un « Référent Sécurité Routière »**

Le Maire informe le conseil municipal que le Préfet de Loir-et-Cher incite les maires à désigner un élu chargé de la sécurité routière afin de lutter contre l'insécurité routière.

Il précise le rôle qu'aura ce référent et qu'il sera accompagné étroitement par les services de l'état.

Le conseil municipal désigne Nicolas CHANTEUX « Référent Sécurité Routière ».

■ **Convention avec le CAUE dans le cadre des « Petites Villes de Demain »**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé en début d'année la proposition d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».

Le Maire propose de solliciter le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CAUE) qui, étant un organisme d'utilité publique, est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'Aménagement et du Développement.

Il donne lecture de la convention à intervenir entre le CAUE et la commune qui précise les missions d'accompagnement du CAUE.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de cette convention et **AUTORISE** le Maire à la signer.

■ **Convention avec POLY EVENT dans le cadre de la création d'un espace aquatique gonflable**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création d'un espace aquatique gonflable. La Société POLY EVENT a fait une proposition d'installation et de gestion de cet espace aquatique.

Il convient donc de signer une convention avec cette société qui précise les engagements de chacun.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de cette convention et **AUTORISE** le Maire à la signer.

❖ **Questions diverses**

- En raison de la COVID-19, la cérémonie des vœux prévue le 7 janvier 2022 est annulée. Une réunion publique aura lieu ultérieurement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
- Le Maire informe que le centre de vaccination de MORÉE sera de nouveau ouvert à la « salle de réunion Jacques Redouin » les 18, 19, 25 et 26 janvier 2022. La prise de rendez-vous se fera en mairie de MORÉE à compter du 12 janvier 2022.



Le Maire,


Alain BOURGEOIS

Vu par nous, Maire de la Commune de MOREE, pour être affiché le 22 décembre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux inscriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.